

DEP	INSEE	ANNEE	N°
60	500	2022	42

COMMUNE

EXTRAIT DU REGISTRE

LE PLESSIS BELLEVILLE
8, Place de l'Eglise
60330 LE PLESSIS BELLEVILLE

DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 AVRIL 2022

Nombre de membres

En exercice : 23

Présents : 18

Votants : 22

Le deux avril deux-mille vingt-deux à 9 H 30
le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
séances sous la présidence de M. SMAGUINE Dominique.

Date de convocation : 25 Mars 2022

Date d'affichage : 25 Mars 2022

PRESENTS : SMAGUINE Dominique, DUVILLIER Benoît Dominique, WILLET Catherine, ADOUENI Léon, TRABELSI Daniel, THIMOTHE Ketty, GAILLET Gérard, MARTIN Philippe, BOUHOURS LOUDEC Klervi, ALEXANDRE Valérie, ROBERT Bruno, ZITO Josette, RIFFET Michel, BOULE Annie, CAVROS Henri, ESPOSITO Laetitia, POUSSON Fanny, LUKUNGA Joseph

ABSENTS EXCUSES :

Madame SAUVAT Sandrine qui a donné pouvoir à Monsieur TRABELSI Daniel
Monsieur GOMIS Pierre qui a donné pouvoir à Madame THIMOTHE Ketty

Madame HAMARD Angèle

Madame CHEVALIER Christine qui a donné pouvoir à Monsieur LUKUNGA Joseph

Madame MASSAU Fatima qui a donné pouvoir à Madame POUSSON Fanny

Secrétaire de Séance : Monsieur DUVILLIER Benoît Dominique

OBJET : Achat du CIC situé Place de l'Eglise par la commune

EXPOSE :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'opportunité de rachat de l'ancienne agence bancaire CIC situé 26, place de l'Eglise.

L'agence du CIC en demande 260.000 euros et 10.000 euros de frais d'agence
Il est envisagé d'y installer la médiathèque municipal et/ou des associations. La proximité du bâtiment avec les écoles primaires et maternelle permet aussi d'y aménager la bibliothèque scolaire.

Des travaux d'aménagement seront certainement à prévoir afin de mettre le bâtiment aux normes incendie et handicapé.

La vente porterait donc sur les éléments suivants :

- Parcellle AI n°100 d'une surface de 406m² (voir plan joint)
- Acquéreur : Commune de Le Plessis-Belleville
- Prix de vente : 260.000€.
- Frais d'agence : 10.000€

Il est donc demandé au Conseil Municipal de prononcer en faveur du rachat de l'agence bancaire CIC par la commune, d'autoriser Monsieur le Maire à acheter l'ancienne agence CIC et à signer tout document relatif à cette opération.

Après en avoir entendu l'exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L.2241-1, L1311-9, L1311-11 et L1311-12 ;

Vu la délibération 2022-41 du Conseil Municipal en date du 2 Avril 2022 procédant au déclassement rétroactif du bien objet de la présente acquisition,

Vu la consultation des domaines en date du 18 mars 2022 ;

DECIDE

A la majorité, 3 contre, se prononce en faveur du rachat de l'agence bancaire CIC par la commune, autorise Monsieur le Maire à acheter l'ancienne agence CIC et signe tout document relatif à cette opération.

Fait et délibéré le 2 Avril 2022, à Le Plessis Belleville
Le Maire, Dominique SMAGUINE

